



Information Réglementée

ANULATION D' ACTIONS

Le 16 février 2022, le Groupe a annoncé le lancement d'un rachat d'actions Carrefour de 750 M€.

Une première tranche de rachats portant sur un montant de 400 M€ avait été réalisée entre le 7 mars et le 13 avril 2022, à un prix moyen de 18,84 euros. Le 20 avril 2022, le Conseil d'Administration avait décidé de réduire le capital social de Carrefour S.A. par voie d'annulation des 21 232 106 actions rachetées, représentant environ 3,6% du capital social.

Une seconde tranche de rachats d'actions, dont le lancement avait été annoncée le 29 avril 2022 et portant sur un montant de 350 M€, s'est achevée récemment : 17 191 700 actions ont été rachetées entre le 2 mai et le 24 mai 2022, à un prix moyen de 20,36 euros par action.

Le Conseil d'Administration a décidé ce jour de réduire le capital social de Carrefour S.A. par voie d'annulation de 12 506 325 actions rachetées, représentant environ 1,6% du capital social. A l'issue de cette annulation d'actions, le nombre d'actions composant le capital de Carrefour S.A. s'élèvera à 742 157 461 actions et le nombre d'actions auto-détenues, en conséquence, sera de 11 544 870 actions.